



**Conférence des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr. générale  
13 novembre 2017  
Français  
Original : anglais

---

**Conseil du commerce et du développement**  
**Commission du commerce et du développement**  
**Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits**  
**de base et le développement**  
Neuvième session  
Genève, 12 et 13 octobre 2017

**Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle  
sur les produits de base et le développement  
sur sa neuvième session**

Tenue au Palais des Nations à Genève, les 12 et 13 octobre 2017



## Table des matières

|  | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| Introduction .....   | 3           |
| I. Résumé de la Présidente.....  | 3           |
| A. Déclaration liminaire .....   | 3           |
| B. Le point sur les marchés de produits de base : évolution récente problèmes<br>nouveaux et mesures de politique générale propres à favoriser une croissance<br>équitable et un développement durable fondés sur les produits de base ..... | 3           |
| C. La dépendance à l'égard des produits de base et les objectifs<br>de développement durable .....   | 7           |
| II. Questions d'organisation.....  | 9           |
| A. Élection du Bureau .....  | 9           |
| B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....  | 9           |
| C. Résultats de la réunion.....  | 10          |
| D. Adoption du rapport de la réunion .....   | 10          |
| Annexe   |             |
| Participation .....  | 11          |

## Introduction

La neuvième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement dont le mandat a été établi par la Conférence à sa quatorzième session (juillet 2016)\* s'est tenue au Palais des Nations à Genève les 12 et 13 octobre 2017.

### I. Résumé de la Présidente

#### A. Déclaration liminaire

1. Dans sa déclaration liminaire, la Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a rappelé les problèmes rencontrés par les pays en développement tributaires des produits de base depuis la chute des prix des produits de base en 2011 ; ces problèmes allaient des recettes publiques aux revenus des petits exploitants agricoles. L'incidence négative de l'instabilité des prix des produits de base sur les pays et les ménages montrait que la diversification économique et le développement industriel étaient nécessaires. Les énergies renouvelables jouaient un rôle important dans la réduction des émissions de dioxyde de carbone et contribuaient ainsi à l'atténuation des changements climatiques. L'énergie verte pouvait également contribuer à la transformation structurelle car elle permettrait aux pays en développement de bâtir des infrastructures énergétiques plus flexibles et plus décentralisées que celles qui reposaient sur les combustibles fossiles.

#### B. Le point sur les marchés de produits de base : évolution récente problèmes nouveaux et mesures de politique générale propres à favoriser une croissance équitable et un développement durable fondés sur les produits de base

(Point 3 de l'ordre du jour)

##### Aperçu

2. Le secrétariat de la CNUCED a présenté la note d'information intitulée « Le point sur les marchés de produits de base : évolution récente, problèmes nouveaux et mesures de politique générale propres à favoriser une croissance équitable et un développement durable fondés sur les produits de base » (TD/B/C.I/MEM.2/38).

3. Si la tendance générale à la hausse amorcée par les prix des produits de base en 2016 s'était arrêtée au début de 2017, les différents marchés avaient enregistré des résultats contrastés pendant le premier semestre de 2017. Tous les sous-indices de l'indice des prix nominaux des produits de base non pétroliers de la CNUCED avaient baissé entre janvier et juin 2017 mais les prix des minéraux des métaux et des minerais étaient repartis à la hausse pendant le troisième trimestre de 2017. L'offre excédentaire de cacao, de sucre, d'huiles végétales, de charbon et de pétrole brut était particulièrement importante. De manière générale, il était peu probable que les prix des produits de base atteignent à nouveau les niveaux records enregistrés en 2011 dans un avenir proche.

4. Le secrétariat de la CNUCED a également souligné le lien étroit entre les prix des produits de base et la croissance économique dans les pays en développement, le rôle clef joué par la Chine dans la demande et le rôle de plus en plus important des énergies renouvelables.

5. Trois recommandations générales ont été formulées : a) les pays devaient adopter des politiques budgétaires anticycliques et constituer une épargne de précaution afin de protéger les budgets publics des effets de la volatilité des prix ; b) les pays devaient réduire les effets de la volatilité grâce à des instruments permettant de gérer les risques (à court

\* Le mandat de la présente session a été approuvé à la trente et unième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement (voir TD/B(S-XXXI)/2, annexe V).

terme) et à la diversification (à long terme) ; et c) les pays devaient se lancer dans le développement de l'énergie durable.

### **Minéraux minerais et métaux**

6. La réunion-débat consacrée aux minéraux aux minerais et aux métaux a porté sur les tendances récentes des marchés et des cours et leurs facteurs déterminants, ainsi que sur les conséquences qui en avaient découlé pour les pays en développement tributaires des produits de base. Certains intervenants ont indiqué que les cours des minéraux, des métaux et des minerais étaient repartis à la hausse en 2016, après plusieurs années de baisse. L'une des principales questions était de savoir si ces hausses correspondaient à un véritable renversement de tendance ou plutôt à un simple rebond. Des intervenants ont fait observer que plusieurs facteurs avaient contribué à la récente augmentation des prix des minéraux, des métaux et des minerais, notamment la forte demande tirée par l'amélioration des conditions macroéconomiques dans de grands pays et des facteurs technologiques tels que les gros investissements réalisés dans le secteur de la voiture électrique. Les conditions de l'offre, comme l'épuisement progressif des mines de zinc en exploitation et les ruptures d'approvisionnement en cuivre dues aux grèves dans l'un des principaux pays exportateurs, avaient également contribué, comme le faible volume des stocks, à la récente évolution des prix.

7. Un intervenant a présenté une étude de cas sur l'interdiction des exportations de minerais de nickel en Indonésie, qui avait opté pour cette politique afin de promouvoir le développement des capacités des fonderies locales et de stimuler la création de valeur ajoutée locale dans le secteur. Cette interdiction avait certes donné des résultats, mais ne semblait pas applicable à tous les pays et à tous les produits de base car son efficacité dépendait de facteurs propres à chaque pays et à chaque secteur.

8. Les intervenants et un représentant ont appelé l'attention sur les effets négatifs de la volatilité excessive des prix sur les pays en développement tributaires des produits de base. Des intervenants et des participants ont noté que la financiarisation croissante des marchés des produits de base pouvait avoir entraîné une spéculation accrue, qui avait aggravé la volatilité sur la base des fondamentaux du marché, et qu'il était nécessaire de s'attaquer aux facteurs qui étaient à l'origine de ce phénomène et des distorsions du marché. Un participant a noté que, dans les pays en développement tributaires des produits de base, les fluctuations des prix de ces produits rendaient difficiles les décisions relatives à la planification et à l'investissement et entraînaient des difficultés économiques à tous les niveaux, des budgets publics aux revenus des petits exploitants agricoles. Un autre représentant et un participant ont fait observer qu'il était peu probable que cette volatilité cesse et qu'elle était difficile à contrôler. L'atténuation des effets du phénomène et la gestion des risques connexes figuraient parmi les principales difficultés auxquelles les autorités des pays en développement tributaires des produits de base devaient trouver une solution. À court terme, les outils financiers, dont les mécanismes d'assurance et les instruments de couverture, pouvaient contribuer à réduire les risques. Des représentants et des participants ont fait observer que la mesure à long terme la plus prometteuse pour dissocier le développement économique et les mouvements des prix des produits de base était la diversification économique.

9. Un autre représentant et un participant ont indiqué qu'il était vital pour les pays en développement tributaires des produits de base de créer de la valeur ajoutée locale dans le secteur des minerais et des minéraux. Un représentant a noté qu'une interdiction d'exporter des minerais de nickel avait été renouvelée début 2017 à cette fin, soulignant l'importance d'aligner la défense des intérêts commerciaux sur les efforts déployés pour appliquer le programme national de développement, et ce, dans le respect des objectifs de développement durable.

10. Des participants ont insisté sur l'importance de l'industrialisation et de la diversification pour les pays en développement tributaires des produits de base. Un autre participant a fait observer que les gouvernements ne pouvaient pas y parvenir seuls. Des efforts concertés devaient être déployés pour établir des partenariats entre le secteur public et le secteur privé afin de mobiliser les investissements nécessaires et de faire avancer la restructuration économique. Certains participants ont précisé que la diversification pouvait

prendre différentes formes et que chaque pays en développement tributaire des produits de base devait trouver la stratégie la plus adaptée. Un intervenant a noté que l'intégration verticale n'était qu'un modèle de diversification parmi d'autres et que tous les modèles devaient être attentivement examinés avant d'être adoptés.

### Agriculture

11. La réunion-débat, animée par le Directeur du Centre pour la recherche africaine sur les entreprises et le développement économique de l'Université de l'Écosse de l'Ouest, s'est ouverte sur les exposés d'un spécialiste en économie de la Division du commerce et des marchés de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de la Cheffe adjointe de l'Ambassade de l'Équateur au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et du conseiller et partenaire en matière environnementale du Cercle du Cacao, qui ont été suivis par un débat.

12. Un intervenant a décrit les projections à moyen terme (2017-2026) pour les marchés agricoles. Les principaux chiffres indiquaient : a) une faible croissance de la demande, à part pour le lait, le sucre et l'huile ; b) peu de sources de demande susceptibles de remplacer celles provenant du marché chinois et des biocombustibles ; c) une amélioration des rendements qui serait le principal moteur de la hausse de la production ; d) de gros problèmes en matière de durabilité, en particulier s'agissant de la consommation de calories et de protéines par habitant dans les régions par rapport à une croissance variable des systèmes de production alimentaire ; e) une faible croissance des échanges commerciaux ; et f) des prix réels égaux ou inférieurs aux prix courants.

13. Une autre intervenante a insisté sur l'évolution récente du secteur du cacao et a noté qu'en 2017, les pays signataires de l'Accord international sur le cacao (2010) avaient pris des mesures politiques et techniques pour faire face à la baisse des prix, lesquelles avaient abouti à des propositions tendant à la modification de l'Accord. Les principaux éléments du programme de réforme étaient notamment la production durable de cacao, la diversification des sources de revenu, la promotion de la consommation locale, la transparence du secteur, l'augmentation du pouvoir de négociation des agriculteurs, une meilleure compréhension de la formation des prix du cacao et une coordination sectorielle accrue. Parlant de l'expérience de l'Équateur, l'intervenante a souligné que les producteurs locaux avaient bénéficié de : a) la « technification » des exploitations agricoles grâce à un programme visant à donner une nouvelle impulsion au café et au cacao fin ; b) la promotion de la participation des agriculteurs à un programme de certification de commerce équitable, d'agriculture biologique et de produits d'origine unique ; et c) la promotion des associations de petits producteurs.

14. Un autre intervenant a pris l'exemple d'une entreprise du secteur privé pour montrer que grâce au contact direct entre les entreprises de transformation et les cultivateurs de cacao les agriculteurs qui étaient des preneurs de prix sur les marchés de gros et de produits fongibles pouvaient devenir des décideurs de prix dans le secteur du cacao fin. Il fallait pour cela changer de perspective : les consommateurs devaient savoir pourquoi ils devaient payer le cacao plus cher ; les cultivateurs devaient adopter de bonnes pratiques de production ; et les institutions devaient dispenser une formation et un enseignement adaptés et faire dûment appliquer la loi.

15. Un représentant a souligné que les hypothèses relatives aux cours du pétrole qui sous-tendaient les projections sur les produits de base agricoles établies par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la FAO pouvaient ne pas être réalistes. Répondant à une question posée par un autre représentant, le secrétariat de la CNUCED a précisé que l'indice des prix nominaux des produits de base non pétroliers de la CNUCED était fondé sur des données observées et non sur des prévisions. Un participant a souligné que les gouvernements devaient axer leurs efforts davantage sur la gestion des risques que sur les prévisions concernant les prix.

16. Des participants ont posé des questions sur des aspects précis des résultats obtenus par l'entreprise du secteur privé. Répondant à ces questions, l'intervenant a dit que la pratique suivie par l'entreprise pouvait être appliquée à d'autres produits de base, en particulier à ceux dont on pouvait garantir une traçabilité intégrale et à ceux dont la

consommation n'était pas vitale, comme le café. Il a précisé que l'entreprise n'opérait pas en Côte d'Ivoire et au Ghana parce qu'il y était difficile de tracer les fèves de cacao depuis les exploitations agricoles jusqu'aux ports. L'entreprise effectuait ses propres tests et contrôles indépendants pour garantir une traçabilité parfaite.

## Énergie

17. Pendant la réunion-débat consacrée à l'énergie, les participants se sont surtout intéressés à l'évolution récente des marchés mondiaux de l'énergie, à la relation entre l'accès à l'énergie et le développement durable, et au rôle de l'énergie renouvelable dans le contexte des changements climatiques.

18. Un intervenant a fait observer que la chute des cours du pétrole en 2014 était due à l'offre abondante de pétrole de schiste et aux stocks importants de pétrole. La réduction de la production des pays exportateurs membres et non membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole avait peut-être stabilisé les cours du pétrole brut, mais elle n'avait pas entraîné de hausse soutenue des prix étant donné que d'autres acteurs avaient augmenté leur production. La baisse du coût de production du pétrole de schiste due aux avancées technologiques pouvait empêcher une forte appréciation des cours du pétrole dans un avenir proche. En raison de l'essor du gaz de schiste, les prix du gaz naturel affichaient une faiblesse persistante en Amérique du Nord ; cet essor avait cependant eu des effets hétérogènes sur les prix du gaz dans d'autres régions car les marchés du gaz naturel étaient isolés les uns des autres. Sous l'impulsion des avancées technologiques et du développement des infrastructures, le transport du gaz naturel liquéfié par voie maritime s'était accéléré, rendant possible l'ouverture de nouveaux marchés dans des zones qui n'étaient pas reliées à des gazoducs.

19. Un autre intervenant a souligné que pour réduire l'exposition des pays en développement tributaires des produits de base à la volatilité des marchés et garantir leur viabilité économique, il était nécessaire d'investir dans la diversification tant des échanges commerciaux que de la production. Pour ce faire, on pouvait, par exemple, orienter les ressources tirées du secteur des produits de base vers d'autres secteurs. L'accès à l'énergie durable était essentiel si l'on voulait exploiter des technologies de production durables.

20. Un intervenant a fait part de l'expérience du Sénégal concernant la production d'énergie solaire, qui avait permis d'élargir l'accès à l'énergie, en particulier aux zones rurales non reliées au réseau. Un autre intervenant a dit que grâce au biogaz, il était possible à la fois de réduire les gaspillages et de produire de l'énergie pour différents usages, dont la cuisson, l'éclairage et la réfrigération.

21. Des représentants et des intervenants ont indiqué que l'accès à l'énergie, selon l'objectif de développement durable n° 7, était un élément essentiel du développement durable, qui visait à garantir l'accès de chacun à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable. Dans ce contexte, les sources d'énergie renouvelable avaient un rôle central à jouer.

22. Un représentant a dit que la production de biogaz présentait cet autre avantage que ses résidus pouvaient parfois servir d'engrais. L'élargissement de l'accès à l'énergie durable était également nécessaire à l'industrialisation et à l'adoption de technologies dans les pays en développement. Des représentants et des intervenants ont fait remarquer que pour promouvoir plus résolument l'accès à l'énergie dans les pays en développement, le cadre réglementaire devait faciliter la production d'énergie renouvelable. La coopération internationale et la volonté politique étaient essentielles. Les projets qui introduisaient de nouvelles technologies fondées sur les énergies renouvelables dans les pays en développement devaient être inclusifs, créer des emplois pour la population locale et offrir des formations sur l'entretien et le fonctionnement des équipements.

23. Des représentants et des intervenants ont appelé l'attention sur le lien entre le mix énergétique mondial et les changements climatiques. En particulier, les sources d'énergie renouvelables jouaient un rôle clef dans le contexte de l'Accord de Paris. Une transformation s'opérait à un rythme très soutenu : les énergies renouvelables se développaient rapidement à la faveur des innovations technologiques, et le secteur attirait d'importants flux d'investissement grâce aux mécanismes d'appui politique et financier

existants et aux fortes réductions de coût qui avaient rendu les énergies renouvelables compétitives par rapport aux combustibles fossiles. Un intervenant a souligné que les arbitrages qu'il fallait faire autrefois entre les sources d'énergie peu coûteuses mais polluantes et les sources d'énergie plus coûteuses mais propres, étaient en train de disparaître rapidement. Le secteur de l'automobile était un autre secteur dans lequel des évolutions technologiques majeures, à savoir l'arrivée des véhicules électriques, étaient attendues à brève échéance.

### C. La dépendance à l'égard des produits de base et les objectifs de développement durable

(Point 4 de l'ordre du jour)

#### **Contribution des produits primaires au commerce et au développement durable : mécanismes et possibilités d'action**

24. Le secrétariat de la CNUCED a présenté le rapport intitulé *State of Commodity Dependence 2016*. Après avoir défini le concept de dépendance à l'égard des produits de base et présenté certains indicateurs clefs figurant dans cette publication, le secrétariat a souligné que la plupart des pays en développement étaient demeurés tributaires des produits de base en 2016, parmi lesquels plus de 80 % des pays les moins avancés.

25. Le secrétariat a ensuite présenté une note d'information intitulée « La dépendance à l'égard des produits de base et les objectifs de développement durable » (TD/B/C.I/MEM.2/37) et a insisté sur les avantages qui pouvaient résulter d'un secteur des produits de base bien géré, en particulier des recettes d'exportation élevées, une diversification de l'économie fondée sur les produits de base, et une importante contribution au développement. En réalité, dans les pays en développement qui dépendaient des produits de base, on observait une corrélation négative entre cette dépendance et le développement humain. La dépendance à l'égard des produits de base tendait à entraver le développement par différents biais, parmi lesquels ses effets sur les termes de l'échange, ses effets sur la situation budgétaire et monétaire et ses effets microéconomiques, d'où un taux de pauvreté plus élevé dans les pays en développement tributaires des produits de base que dans les autres pays en développement. Pour régler ces problèmes, les pouvoirs publics devaient prendre une série de mesures consistant par exemple à réduire le gaspillage alimentaire, exploiter les énergies renouvelables et renforcer l'accès à l'énergie, ajouter de la valeur aux produits de base, et promouvoir les modes de consommation et de production durables de ces produits.

#### *Dynamique du secteur des produits de base et de la sécurité alimentaire*

26. Un représentant de la société civile a exposé des moyens d'accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 2 en améliorant les systèmes alimentaires locaux et les chaînes d'approvisionnement mondiales. Les actions devaient se fonder sur des analyses prévisionnelles, c'est-à-dire sur une cartographie du présent et de l'avenir ainsi que sur l'anticipation et une planification de solutions de remplacement aux pratiques actuelles. Il fallait pour cela s'efforcer de mieux tenir compte de la nécessité d'agir dans un contexte où la sécurité alimentaire mondiale était de plus en plus menacée.

27. Dans cette optique, une intervenante a examiné la stratégie adoptée par la République démocratique populaire lao dans le domaine de la sécurité alimentaire. Elle a insisté sur les principaux objectifs fixés et activités menées dans le cadre du huitième plan quinquennal national en faveur du développement socioéconomique pour 2016-2020, et plus particulièrement sur la mise en œuvre de projets sous l'égide du Comité national de coordination.

28. Un intervenant de la FAO a présenté l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde en s'appuyant sur des chiffres de 2017. Il a affirmé qu'après un long recul, la faim semblait être à nouveau en hausse, puisqu'un habitant de la planète sur neuf souffrait de la faim. La malnutrition chronique chez les enfants continuait de baisser dans les pays en développement, tandis que l'obésité chez les adultes augmentait dans toutes les régions. Les conflits, les changements climatiques et le ralentissement de

l'économie étaient les principaux freins aux progrès. La lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition dans les zones de conflit devait constituer une priorité. Pour éliminer la faim et la malnutrition avant 2030, il faudrait donc repenser les moyens de régler les conflits.

29. Le représentant d'une organisation intergouvernementale a évoqué les effets négatifs des subventions à l'exportation et des mesures de soutien interne accordées par les gouvernements des pays développés sur la sécurité alimentaire des pays en développement. Le représentant d'une organisation non gouvernementale a appelé l'attention sur les difficultés qu'il y avait à partager plus équitablement les denrées alimentaires.

30. Un représentant a souligné la nécessité d'établir une distinction entre les différents pays en développement tributaires des produits de base et de reconnaître les différences entre les pays au moment d'examiner la relation négative entre la dépendance à l'égard des produits de base et le développement humain. Un autre représentant a appelé l'attention sur les répercussions des litiges fonciers sur la sécurité alimentaire locale en Palestine. Un représentant a salué les efforts faits par les gouvernements africains pour aider davantage les agriculteurs locaux. Un autre représentant a également estimé que le mécanisme de réserve de riz destiné à faire face aux urgences mis en place en Asie du Sud-Est était un exemple de gestion des risques en matière de sécurité alimentaire à l'échelle régionale.

#### *Dynamique du secteur des produits de base et de la sécurité énergétique*

31. Une intervenante de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a présenté un exposé sur le lien entre la dépendance à l'égard des produits de base et la mise en œuvre de mesures d'atténuation dans le contexte de l'Accord de Paris. Elle a rappelé les principales dispositions relatives aux mesures de riposte et au commerce prévues par la Convention-cadre, le Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris et a passé en revue les principaux secteurs concernés. La Convention-cadre offrait des possibilités et posait des difficultés aux pays en développement qui s'employaient à évaluer et à réduire les effets des mesures d'atténuation.

32. Un autre intervenant a fait part de l'expérience de l'Algérie concernant le secteur de l'énergie et la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7, qui portait sur la sécurité énergétique. Réaffirmant l'importance des combustibles fossiles pour l'économie algérienne, il a décrit le cadre juridique qui régissait le secteur de l'énergie et a mis l'accent sur les objectifs des réformes les plus récentes. Il a également insisté sur les efforts qui étaient déployés en Algérie pour rationaliser l'utilisation de l'énergie et garantir une consommation et une production durables de combustibles fossiles.

#### **Actions que les pays en développement tributaires des produits de base peuvent mener pour réaliser les objectifs de développement durable d'ici à 2030**

##### *Création de valeur ajoutée et gestion des ressources naturelles*

33. Dans le cadre d'une réunion-débat animée par trois intervenants, on a examiné les aspects de la gestion des ressources naturelles nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable, à savoir le renforcement du capital humain, la négociation de contrats pétroliers et miniers équitables, la suppression des obstacles au commerce, et l'exploitation des possibilités offertes par les chaînes de valeur mondiales.

34. Les intervenants se sont accordés pour dire que le renforcement des capacités était essentiel si l'on voulait tirer des avantages du secteur des produits de base. Un intervenant a souligné les efforts que le Sénégal déployait pour renforcer ses capacités en matière de développement de l'énergie renouvelable (solaire) afin de réduire sa dépendance à l'égard du pétrole. Par exemple, la coopération avec l'Allemagne, pays donateur, dans le domaine de la formation des parties prenantes avait permis l'acquisition de compétences. L'introduction, dans les programmes d'études universitaires, de nouvelles matières relatives à l'énergie avait permis de former un grand nombre de personnes. En conséquence, il y avait au Sénégal de plus en plus d'emplois dans le secteur de l'énergie.



35. Un autre intervenant a souligné la nécessité de renforcer les capacités de négociation des contrats pétroliers et miniers afin que les détenteurs de ressources puissent tirer davantage de revenus du secteur. Il s'est attardé sur différents problèmes rencontrés par les pays en développement, tels que l'insuffisance des capacités en matière de négociation et d'exécution de contrats, les asymétries d'information, la corruption et la faible rémunération des négociateurs, et a notamment encouragé les gouvernements à créer des conditions favorables pour combattre la corruption et à contrôler l'exécution des contrats après des négociations fructueuses.

36. Un autre intervenant a mis en évidence des moyens de mieux intégrer les petits exploitants agricoles aux chaînes de valeur mondiales. S'appuyant sur l'exemple du café d'Éthiopie, il a souligné que des informations commerciales de qualité, de meilleures facilités de crédit, de meilleures installations de transport et une meilleure harmonisation des obstacles non commerciaux et des mesures non commerciales faciliteraient la participation des petits exploitants aux chaînes de valeur mondiales. Pour monter dans la chaîne de valeur, les petits agriculteurs devaient fournir des produits de meilleure qualité. Les bourses de marchandises pouvaient y contribuer et réduire les coûts de transactions. L'intervenant a encouragé les gouvernements à dispenser des formations sur les normes et la réglementation afin de surmonter les obstacles au commerce.

37. Au sujet du développement du secteur et du commerce des produits de base, des représentants et des participants ont indiqué qu'en Chine, par exemple, les agriculteurs recevaient des orientations quant à la création de valeur ajoutée pour les produits agricoles ; on développait l'infrastructure de base dans les zones rurales ; les petits agriculteurs avaient accès aux principaux marchés ; et les agriculteurs recevaient une aide pour pouvoir vendre leurs produits à un bon prix. Un représentant de la société civile a précisé que les petits exploitants agricoles étaient les moins bien placés pour négocier des accords satisfaisants et que les organisations internationales devaient commencer à étudier des modèles régionaux qui permettraient à ces exploitants de s'unir à l'échelle transfrontière afin d'être en meilleure position pour négocier. Un participant a noté qu'à la différence de la plupart des produits de base exportés par les pays en développement, la moitié de la production de café éthiopien était consommée dans le pays, ce qui signifiait qu'il existait en Éthiopie une chaîne de valeur interne et une chaîne de valeur externe pour ce produit.

## **II. Questions d'organisation**

### **A. Élection du Bureau**

(Point 1 de l'ordre du jour)

38. À sa séance plénière d'ouverture, le 12 octobre 2017, la réunion d'experts pluriannuelle a élu M. Kamal Gubara (Soudan) Président et M<sup>me</sup> Maria Teresa T. Almojuela (Philippines) Vice-Présidente-Rapporteuse.

### **B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

(Point 2 de l'ordre du jour)

39. Également à sa séance plénière d'ouverture, la réunion d'experts pluriannuelle a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, publié sous la cote TD/B/C.I/MEM.2/36. L'ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Le point sur les marchés de produits de base : évolution récente, problèmes nouveaux et mesures de politique générale propres à favoriser une croissance équitable et un développement durable fondés sur les produits de base.
4. La dépendance à l'égard des produits de base et les objectifs de développement durable.

5. Adoption du rapport de la réunion.

**C. Résultats de la réunion**

40. À sa séance plénière de clôture, le 13 octobre 2017, la réunion d'experts pluriannuelle a décidé que le Président établirait un résumé des débats (voir le chapitre I).

**D. Adoption du rapport de la réunion**

(Point 5 de l'ordre du jour)

41. Également à sa séance plénière de clôture, la réunion d'experts pluriannuelle a autorisé la Vice-Présidente-Rapporteuse à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la session.

## Annexe

### Participation\*

1. Les représentants des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la session :

|                                 |                                       |
|---------------------------------|---------------------------------------|
| Algérie                         | Équateur                              |
| Allemagne                       | Espagne                               |
| Autriche                        | Éthiopie                              |
| Bolivie (État plurinational de) | Iran (République islamique d')        |
| Brésil                          | Kenya                                 |
| Brunéi Darussalam               | Koweït                                |
| Burundi                         | Mali                                  |
| Canada                          | Maurice                               |
| Chili                           | Mexique                               |
| Chine                           | Népal                                 |
| Colombie                        | Ouganda                               |
| Congo                           | Philippines                           |
| Cuba                            | République démocratique populaire lao |
| Égypte                          | Soudan                                |
| El Salvador                     |                                       |

2. L'État observateur non membre ci-après était représenté à la session :

État de Palestine

3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Centre Sud

Fonds commun pour les produits de base

Organisation de la coopération islamique

4. Les organes organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :

Commission économique pour l'Afrique

Centre du commerce international

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

5. L'institution spécialisée ci-après était représentée à la session :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

*Catégorie générale*

Ingénieurs du monde

Confédération syndicale internationale

---

\* Cette liste ne mentionne que les participants inscrits. Pour la liste des participants, voir TD/B/C.I/MEM.2/INF.9.